

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Atelier sur un examen participatif de la cogestion de la pêche au Sénégal



1. INTRODUCTION

Un atelier national, organisé par le projet COPACE-PESCAO, s'est tenu les 19 et 20 juin 2023 à l'hôtel Novotel pour permettre à la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) de présenter et discuter avec les participants les résultats de l'étude sur la cogestion au Sénégal.

L'objet de cette rencontre est de présenter les résultats de l'enquête auprès des acteurs nationaux du secteur de la pêche, de faciliter les discussions sur les conclusions de l'enquête et de tracer la voie à suivre pour mieux comprendre l'état de la cogestion des pêches dans le pays.

Ces discussions et résultats sont également destinés à être présentés au prochain FAO Comité de pêche pour l'Atlantique Centre Est (COPACE) et à

l'organisation partenaire afin de mieux intégrer la gestion participative dans les cadres politiques nationaux, ce qui se traduira par des actions concrètes en matière de pêche pour le secteur artisanal.

2. PARTICIPANTS

L'atelier a regroupé une trentaine de participants nationaux composés de représentants d'organisations professionnelles de la pêche artisanale et industrielle, de l'administration des pêches, d'organisations de la société civile, d'institution de la recherche et du secteur privé, de professionnels de la communication, d'expert de la FAO ainsi que de l'équipe de la CAOPA.

3. DECLARATIONS CLES A L'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, après les prières d'usage pour un bon déroulement de la réunion, a été marquée par l'allocution du Docteur Ndiaga GUEYE, Secrétaire de la COPACE et Administrateur principal des pêches et de l'aquaculture pour l'Afrique/ Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, qui a tenu à préciser que cette réunion se tient sous l'égide du Programme PESCAO.

Dans le cadre de cette étude sur la cogestion, le Sénégal est pris comme exemple qui sera sans doute répliqué dans d'autres pays. Cette présente étude a été confié à la CAOPA à qui Docteur GUEYE renouvelle ses remerciements. Les remerciements vont également à l'endroit des participants d'avoir répondu l'invitation mais aussi au Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) pour les actions manifestées à l'endroit de la FAO.

Monsieur Gaoussou GUEYE, Président de la CAOPA, a pour sa part partagé quelques réflexions pour nourrir le débat, estimant comme dans d'autres pays africains, que la cogestion est un outil essentiel de préservation de la biodiversité dans les zones côtières de Sénégal. La cogestion n'est pas que seulement l'affaire des hommes mais également des femmes de la pêche artisanale sénégalaise qui sont des actrices clés. Une cogestion efficace des zones côtières ne peut se réaliser qu'avec l'implication et la participation de professionnels de la pêche artisanale bien informés, agissant par le biais d'organisations représentatives, fonctionnant de manière transparente, démocratique et de redevabilité.

Monsieur Sidiya DIOUF, agissant au nom du Directeur des Pêches Maritimes, a adressé ses remerciements à la FAO et à la CAOPA à travers cet atelier d'échanges visant à formuler des recommandations qui renforceront la cogestion des pêcheries au Sénégal ; et donc une bonne gouvernance

du secteur de la pêche maritime au Sénégal et principalement pour le sous-secteur de la pêche artisanale. Cet atelier d'échanges rêvait un caractère important pour asseoir une politique efficace des pêches mais aussi pour conscientiser d'avantage les acteurs sur les bonnes pratiques de pêche. Étant convaincu que les résultats seront au rendez-vous pour la bonne marche du projet, Monsieur DIOUF a souhaité un plein succès aux travaux et déclaré ouvert l'atelier de réflexion sur la cogestion de la pêche au Sénégal.

Un tour de table de présentation des participants est observé suivi d'une brève présentation du projet COPACE-PESCAO par Monsieur SAKCHAI McDONOUGH de la FAO. Ce projet lancé en avril 2019 va jusqu'en 2023. Une pause-café est observée pour permettre par la suite à l'équipe de la CAOPA de présenter les résultats de l'enquête sur la cogestion.

4. PRESENTATION DES DOCUMENTS INTRODUCTIFS ET DISCUSSIONS

4.1. Présentations sur « la cogestion au Sénégal et des résultats de l'enquête sur la cogestion » par Monsieur Mamadou FAYE.

Monsieur FAYE a fait dans la première présentation de l'Appel l'historique de la cogestion au Sénégal ; les avantages et inconvénients de trois premiers approches connus ensuite les méthodes et résultats de l'enquête dans la deuxième présentation.



Figure 1 : Participants à la réunion

Ces enquêtes ont été menées dans treize sites de cogestion au niveau de trois régions maritimes Dakar, Thiès et Fatick comme l'atteste le tableau ci-dessous. Ces enquêtes ont permis d'obtenir la perception des acteurs sur la cogestion.

5. SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Les présentations de Monsieur FAYE ont fait l'objet, dans l'après-midi, à de riches discussions avec les participants qui ont apporté des contributions, réflexions, critiques suggestions et recommandations pour améliorer la cogestion. Il s'agit en l'occurrence :

- Du faible engagement de l'État en matière de cogestion ;
- De la nécessité de s'accorder/régler la question du modèle de cogestion pour la pêche ;
- De la prise en compte de l'aspect sécuritaire dans la cogestion ;
- De sensibilisation des acteurs sur la cogestion en impliquant les radios communautaires. Le déficit de communication entrave le développement du secteur de la pêche ;
- De l'absence de personnel assermenté au sein des structures de surveillance pour apporter plus d'autorité ;
- De l'appui logistique dans le cadre de la surveillance ;

- De l'absence de statut des femmes transformatrices ;
- De l'élargissement de l'enquête sur la cogestion à la pêche industrielle et autres secteurs concernés ;
- Du manque d'initiative de la part des acteurs pour réduire l'effort de pêche ;
- De l'implication du Centre de Recherche Océanographique Dakar Thiaroye (CRODT) dans la mise en œuvre de la cogestion ;
- De la mise en place d'un cadre juridique devant accompagner la cogestion.

6. RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

Les recommandations formulées et consolidées à l'issue des travaux sont les suivantes :

1. Œuvrer vers **une uniformisation des modèles de cogestion** au Sénégal. Il s'agit de s'accorder sur un modèle de cogestion approprié au système pêche que le Sénégal doit développer et de veiller à l'alignement stratégique des interventions des bailleurs par rapport au modèle. Ce modèle doit être appuyé par la mise en place d'un cadre institutionnel capable de porter la cogestion ;
2. Mettre en place un **système de financement durable** de la cogestion en développant une stratégie d'expert mobilisation de fonds en collaboration avec l'État, les utilisateurs de la



Figure 2 : technique présentant les résultats

ressource et les entreprises de pêche. Il peut s'agir, par exemple, de faire des prélèvements sur les recettes issues de la vente des captures ou autres produits de la pêche ;

3. Pérenniser les **résultats des initiatives de cogestion née et démocratiser l'accès** aux ressources cogérées en privilégiant les acteurs du site de cogestion concerné ;
4. Renforcer **l'appui du CRODT dans la formulation et le suivi des initiatives de cogestion**. À cet effet, le CRODT est exhorté à faciliter l'accès aux résultats de la recherche dans un format compréhensible par les acteurs et de proposer des protocoles de recherche participative accessibles ;
5. **Informé, éduquer et sensibiliser** les acteurs de la cogestion sur la recherche participative ;
6. Mettre en place un **système de suivi, contrôle et surveillance adaptée à la pêche artisanale**. Il est envisageable, par exemple, de mettre en place un corps paramilitaire chargé de la surveillance des pêches, en particulier la pêche artisanale, à l'image des pays de la sous-région.
7. Réduire les **charges de suivi, contrôle et surveillance** en adoptant des stratégies SCS efficaces et relativement peu coûteuses comme, par exemple, renforcer les contrôles à terre et le suivi des infractions.
8. Évaluer les **initiatives de cogestion** déjà mises en œuvre et tirer profit des succès ou des échecs et démultiplier les bonnes pratiques ;
9. **Réorienter certaines subventions** à la pêche en faveur du financement et de la promotion de la cogestion ;
10. **Instituer un pourcentage à prélever sur les licences de pêche** et affecter un montant issu des accords de pêche (appui sectoriel) pour le financement de la cogestion ;
11. Améliorer la **qualité et le partage des informations** sur la pêche avec un bon système statistique ;

12. **Promouvoir la confiance** et la coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans la cogestion ;
13. **Partager les résultats des enquêtes sur la cogestion**, obtenus au Sénégal et développer la même démarche dans les autres pays pour des échanges réciproques ;
14. **Élargir les enquêtes** sur la cogestion aux autres segments et sites de la pêche maritime ainsi qu'aux autres partenaires techniques et financiers ;
15. Identifier et mettre en œuvre **des mesures d'accompagnement d'AGR** adaptées après évaluation pour voir l'efficacité à accompagner les acteurs et écoute attentive des bénéficiaires tout en prenant en compte la dimension genre ;
16. Professionnaliser les **acteurs de la pêche artisanale** (pêcheurs, transformatrice) comme c'est le cas pour les mareyeurs

7. RECAPITULATION ET PROCHAINES ETAPES

Après une récapitulation des points clés de la réunion, Monsieur FAYE a présenté et soumis à l'appréciation des participants les prochaines étapes du processus évolutif de la cogestion. Ces étapes, après prise en compte des amendements et suggestions, se présentent comme suivant le tableau 1.



Figure 3: Représentants (FAO, DPM, CAOPA)

Table 1 Les prochaines étapes du processus évolutif de la cogestion

ETAPES	CONTENUS	QUI ? COMMENT ? QUAND ?
Consolidation enquêtes sur la cogestion	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches enquêtes - Administration questionnaire - Exploitation et analyse - Complément rapport enquête cogestion 	CAOPA PTF
État de référence cogestion	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic - État des lieux - Consolidation cogestion - Partage avec les parties prenantes - Stratégie cogestion (vision, missions, axes stratégiques, activités, plan d'action) 	ADMINISTRATION ACTEURS PTF
Process pour la cogestion	<ul style="list-style-type: none"> - Choix critères, sites, zones - Parties prenantes impliquées - Choix critères, initiatives cogestion - Outils de cogestion (règles, accord, convention locale, plans locaux, plan d'aménagement...) - Organes de cogestion (CLP, CLPA, comités, ...) - Mise en œuvre - Mesures d'accompagnement - Résultats, partage, suivi - Pérennisation 	ADMINISTRATION ACTEURS
Plaidoyer pour plus d'engagement politique	<ul style="list-style-type: none"> - Critères, choix des canaux, portage, - Mise en œuvre et suivi 	ACTEURS PTF
Mode de financement de la cogestion	<ul style="list-style-type: none"> - Critères, choix - Mise en œuvre et suivi - Pérennisation 	ADMINISTRATION PTF ACTEURS

8. CLOTURE DE L'ATELIER

L'atelier national organisé par le COPACE pour promouvoir la cogestion de la pêche artisanale a été clôturé par Monsieur Sidiya DIOUF représentant le Directeur des Pêches maritimes (DPM).

Auparavant Docteur Ndiaga GUEYE, s'est dit satisfait et fier du travail accompli et estime que ce qui reste est beaucoup plus important. Il a remercié les participants au nom de la FAO soutenant que le travail en relation avec la CAOPA va se poursuivre pour les prochaines étapes. Les remerciements vont également à l'endroit des autorités qui ont permis d'abriter l'atelier au Sénégal mais tout particulièrement à la CAOPA envers qui Docteur GUEYE a sollicité des applaudissements nourris.

Madame Khady DIOP, Chargée de programme de la CAOPA, a pour son part remercié au nom du Président de la CAOPA, la FAO, l'administration des pêches et les participants pour les très bonnes réflexions apportées aux travaux.

Monsieur Sidiya DIOUF a à son tour remercié la FAO pour son appui de taille, la CAOPA qui a initié ce travail précisant que ce travail va servir la FAO, le COPACE. La chance qu'on a, c'est le fait de pas être en terrain vierge au Sénégal en matière de cogestion. Renouvelant ses remerciements à la FAO et à la CAOPA, Monsieur DIOUF ajoute que le travail ne s'arrêtera pas là, il sera poursuivi au bénéfice de tout le monde avant de déclarer clos les travaux de l'atelier. ■

